OFFICIEL.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Rapport officiel des Débats de la Chambre des Représentants.

BATON ROUGE, samedi, 16 mars 1852.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

L'appel étant fait, la Chambre se forme en quorum.

Un congé est accordé à MM. Bailey, Rogers, Welsh, Chapin et Rivers. M. Thérard obtient aussiau congé pour cause de maladie.

La Chambre prend en considération le bill intitulé: Acte pour autoriser les veuves des vétérans de l'Etat de 1812 à recevoir la balance de l'allocation due à leurs maris pour les années 1850 et 1851.

Sur motion, les règlemens sont suspendus, et le bill est adopté avec son titre.

Il est ordonné au greffier d'y demander le concours du Sénat.

La Chambre prend alors en considération le bill intitulé:

Acte pour venir au secours de Geo. McCrary et de Sidney McCrarie, héritiers mineurs de Maxwin M. Crarie, décédé.

Sur motion, le bill est rejeté.

M. Lumsden offre la résolution suivante:

Attendu qu'il est nécessaire de réduire les dépenses contingentes de la législation de cet Etat, et que depuis longtemps il se commet des abus dans l'allocation du bois de chauffage, le sergent d'armes de la Chambre des Représentants recevra des instructions pour la conservation des objets de prix qui seront laissés dans la chambre après l'ajournement, tels que: par exemple, plumes métalliques, couteaux à papier, gâtons, encre, encriers, pains à cacheter, sabliers, ustensiles de cartes, chandelles et chandeliers, etc., etc., et de plus qu'il sera nécessaire de tous ces objets et qu'il les livrera que pour l'usage de l'Etat.

Sur motion, la dite résolution est adoptée.

M. Livingston présente la résolution suivante:

Résolu: Que le secrétaire d'Etat est autorisé à fournir à tous les avocats de District des instructions au parasous un exemplaire du nouveau Digeste.

Sur motion, cette résolution est rejetée.

M. Moore rapporte au nom du comité des institutions publiques et charitables:

Les membres du comité des institutions charitables demandent l'affectation de rapporter qu'ils ont examiné le compte des dépenses de l'administration faite pour le département médical de l'Université de la Louisiane, que des pièces ont été produites pour chaque item et que le dit compte a été trouvé juste. Il reste actuellement une balance entre les mains du doyen de la faculté dont la dépense sera indiquée à la prochaine session de l'assemblée générale. C'est avec plaisir que les membres du dit comité se sont: 1° Hambrique cette allocation a été dépensée avec discrétion et intelligence, et 2° Ajoutera avec une légère allocation addition [illegible] des meilleurs des Etats-Unis.

M. Williamson, au nom du comité de milice, rapporte: Que le bureau a pétitionné pour [illegible] et demande à être déchargé de toute considération à ce sujet.

M. Day présente, au nom du comité du Pénitentiaire le bill suivant:

Acte pour vendre le nègre Dick, appartenant au département des administrations intérieures.

Sur motion, les règlemens sont suspendus, le bill adopté aux dix-neuf voix contre et est adopté sans titre.

Il est ordonné au greffier d'y demander le concours du Sénat.

M. Carter, au nom du comité judiciaire auquel a été renvoyé le bill intitulé:

A la réunion aux Comptables et Inspecteurs Comptables du parc de paix de la ville de la Nouvelle-Orléans, rapporte: Que le bill a été soumis à la commission des comptables.

M. Williamson demande l'autorisation de rapporter un bill pour venir au secours de l'ins[illegible] de bois.

Sur motion, [illegible] un bill de la nature [illegible] mais appelé à une autre matière. Ce bill a subi en seconde lecture et se trouve sur le point de subir la troisième. Je ne crois pas nécessaire de faire un simple point de l'ajourner. Je suis partisan du bill présenté par mon collègue, mais j'ai [illegible] que le mien passe le premier.

M. Fox expliqué un peu de mots la nécessité de faire une allocation pour l'Institut Mérite.

La Chambre prend alors en considération le bill intitulé:

Acte pour venir au secours de J. D. Hebert.

Acte pour venir au secours de J. A. Hooton.

Acte pour venir au secours de J. A. Hooton, [illegible] aux écoles publiques [illegible].

Acte pour venir au secours de la [illegible] de 200 [illegible] additionnels aux Pénitentiaire.

Acte pour faire un règlement avec Jas A. M Hutton, Chas. G. M'Hutton et George S. [illegible] du [illegible] Hutton, Ward & Hutton, [illegible].

Le jour consulter les bateaux de la [illegible] Mississippi [illegible] [illegible] [illegible]